

# Mines et minéraux : un secteur clé mobilisé au service de l'industrie française de demain

Par Catherine TISSOT-COLLE

Co-présidente d'A3M (Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux)

Le secteur des mines et des métaux - qui occupe une place stratégique dans la chaîne de valeur de chacun des autres grands secteurs industriels français - doit faire face à une situation extrêmement difficile résultant de la combinaison de plusieurs facteurs : le renchérissement des coûts alors même que les cours mondiaux restent durablement dégradés, des « règles du jeu » souvent inéquitables face aux percées commerciales des pays à bas coûts et une pression réglementaire croissante exigeant d'y consacrer d'importants moyens notamment humains.

Loin de baisser les bras, le secteur produit aujourd'hui des efforts considérables pour maintenir sa compétitivité, et pouvoir ainsi saisir toutes les opportunités de servir les filières industrielles aval.

Indiscutablement stratégique de par la nature de ses clients industriels finaux - construction, énergies (notamment renouvelables), aéronautique, automobile, chimie, nouvelles technologies, etc. -, le secteur de l'acier et des métaux connaît en ce début d'année 2016 une situation économique extrêmement difficile marquée par la faiblesse persistante de la croissance de l'économie mondiale, une forte volatilité des prix par ailleurs en chute et d'inquiétantes surcapacités (en particulier chinoises).

Dans ce contexte, la compétitivité des entreprises repose essentiellement sur leur capacité à maîtriser leurs coûts et, au premier chef, leurs coûts de main-d'œuvre et d'énergie.

Nos entreprises françaises sont engagées dans des plans d'amélioration de leurs performances, des plans souvent drastiques. Elles recherchent, en ces temps troublés, le plus juste équilibre entre baisse immédiate de leur besoin de cash et maintien de leurs compétences et de leurs capacités à long terme nécessaires à leur rebond espéré en fin de cycle.

La France se situant à un niveau relativement élevé en matière de coût du travail, l'enjeu énergétique est chez nous également majeur et l'exposition des acteurs à la concurrence internationale exige la préservation des conditions d'une concurrence qui soit équitable (*level playing field*). En parallèle, le développement d'une R&D de qualité à forte dimension technologique (appliquée notamment aux procédés industriels) et l'évolution de la production

vers des produits différenciants à plus forte valeur ajoutée constituent pour les industriels français des atouts à valoriser et à amplifier.

Enfin, si le secteur est d'ores et déjà clairement engagé dans une logique d'économie circulaire, nous n'en sommes encore qu'au début du chemin et la rentabilité économique de cette voie reste un enjeu, tout particulièrement dans le contexte actuel de dépression massive des prix des matières premières.

Face à ces défis, l'Alliance des minerais, des minéraux et des métaux (A3M), qui rassemble les industriels des secteurs des métaux et de l'acier, concentre son action sur quatre priorités :

a - **Enjeu majeur de la politique industrielle mondiale, tout d'abord, le possible octroi du statut d'économie de marché (SEM) à la Chine par l'Union européenne** a fortement mobilisé la profession dès 2014 et cette mobilisation ne faiblit pas, tant à l'échelle nationale qu'européenne. Une telle décision serait en effet lourde de menaces pour les entreprises et l'emploi. En effet, les mesures *antidumping* actuellement en vigueur à l'égard de la Chine sont essentielles pour de nombreux industriels, car elles visent à rétablir les conditions d'un échange équitable. L'octroi du SEM à la Chine rendrait extrêmement difficile le maintien de ces instruments de défense. Les pouvoirs publics français - et nous nous en réjouissons - s'avèrent réceptifs aux arguments des industriels.



Photo © Hamilton/REA

Audition du ministre chargé de l'Économie, Emmanuel Macron, par la commission du développement et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale au sujet de la réforme du Code minier.

« Il s'agit, dans une perspective soulignée par plusieurs ministres, de relancer l'activité minière en France métropolitaine, de doter notre pays d'une version actualisée et modernisée de son Code minier, qui tienne compte, en particulier, des nouvelles attentes de la société civile à l'égard de notre industrie. »

Pour autant, la question est très sensible, et la plupart des gouvernements européens restent (à ce stade) très prudents, n'exprimant pas ouvertement leur position. Le 15 février dernier, à Bruxelles, plus de 5 000 citoyens de 17 États membres, chefs d'entreprise et salariés rassemblés, défilaient avec détermination pour défendre une même vision du *free and fair trade* et de la non automaticité de la décision d'octroi du statut d'économie de marché. Un manifeste a été à cette occasion remis aux plus hautes autorités européennes. En continuant l'intense travail de sensibilisation déjà entrepris, il nous est permis d'espérer que l'Union européenne se prononcera contre cette mesure.

b - S'agissant de l'énergie, ensuite, un sujet crucial pour nos entreprises, les demandes répétées de l'industrie, en 2015, en faveur d'une baisse des prix de l'énergie ont été entendues par le gouvernement français et plusieurs mesures adoptées récemment en ce sens restaurent partiellement la compétitivité des industries électro-intensives. Il s'agit notamment de la compensation des coûts liés aux émissions indirectes de GES (gaz à effet de serre) répercutés dans le prix de l'électricité et du plafonnement de la taxe intérieure sur la consommation finale.

En matière d'énergie et de climat, l'année 2015 s'est conclue par le succès de la COP 21 qui s'est tenue à

Paris. Elle a permis, au-delà de son volet diplomatique, la reconnaissance du rôle essentiel que jouent les acteurs de la société civile, au premier rang desquels les entreprises, dans la lutte contre le changement climatique. Notre secteur a déjà réalisé des efforts très importants allant dans le sens de la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. La sidérurgie, par exemple, a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % au cours des 40 dernières années. Mais c'est aussi par les nouveaux produits et les nouvelles solutions qu'il propose que le secteur des métaux est incontournable pour la réussite de la transition énergétique.

Toutefois, à court terme, et plus que jamais, il nous faut rester mobilisés et vigilants suite à l'accord de Paris (qui a conclu la COP 21). En effet, la révision de la directive ETS (*Emissions Trading System*) est un sujet majeur de préoccupation pour notre secteur encore gros émetteur de carbone en raison de ses procédés industriels sans alternative technique et de sa forte exposition à la concurrence internationale. Dans la mesure où l'accord de Paris ne garantit pas un *level playing field* avec les pays concurrents, la directive ETS devrait, à notre sens, être révisée de manière à ne pas réduire encore davantage la compétitivité de nos entreprises, en particulier dans le contexte d'une forte hausse annoncée du prix du quota de CO<sub>2</sub>.

c - Le troisième axe prioritaire concerne l'amont du secteur et les industries extractives, qui se sont fortement impliquées dans le processus de révision du Code minier français engagé par les pouvoirs publics depuis trois ans. Il s'agit, dans une perspective soulignée par plusieurs ministres, de relancer l'activité minière en France métropolitaine, de doter notre pays d'une version actualisée et modernisée de son Code minier qui tienne compte, en particulier, des nouvelles attentes de la société civile à l'égard de notre industrie. Consultée, associée aux travaux, notre profession est favorable à cette réforme qui doit permettre aux entreprises concernées de travailler sereinement, en toute transparence, avec des parties prenantes apaisées.

Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, ce projet a pris du retard et que les acteurs s'impatientent. Savoir établir des règles du jeu partagées (contraignantes ou volontaires) en matière de dialogue et de recours au sujet des projets d'exploration minière et des exploitations en cours est pour nous une clé incontournable du vivre ensemble entre les parties prenantes locales et les entreprises. Nous formons le vœu que ce processus avance et se conclue cette année.

d - Enfin, quatrième priorité, l'économie circulaire, que nous avons déjà évoquée brièvement. Disons-le clairement : la développer ne conduira pas à une disparition de l'extraction de matières premières, l'une et l'autre sont durablement complémentaires. La mine urbaine, la mine secondaire, le recyclage, et plus largement l'économie circulaire, tout en répondant aux attentes de notre société,

peuvent - et même doivent - constituer des opportunités pour les entreprises. D'ores et déjà, le recyclage fait partie intégrante des processus de production, puisque 55 % des besoins en matières premières de l'industrie métallurgique proviennent du traitement des déchets.

Pour aller plus loin dans le sens d'une utilisation plus efficiente des métaux, il faut à la fois :

- renforcer la compétitivité des industriels français, notamment en luttant contre les pratiques illégales (telles que les exportations illicites de déchets) ;
- lever les freins réglementaires, normatifs et fiscaux ;
- améliorer la performance des filières de recyclage et la qualité des déchets traités destinés à la métallurgie ;
- mettre en relation les acteurs.

Seule la mise en œuvre de cette feuille de route ambitieuse, mais réaliste, permettra au secteur des métaux de jouer pleinement son rôle d'acteur stratégique de l'économie circulaire.

Inquiètes et malmenées par la cyclicité des marchés et le poids croissant de la concurrence chinoise, les entreprises françaises du secteur des métaux n'en sont que plus innovantes, mobilisées et créatives. Elles représentent des atouts considérables pour le développement de l'économie et de l'emploi et sont aujourd'hui engagées dans la transition écologique. Il s'agit de ne pas baisser les bras, d'analyser nos forces et nos faiblesses avec lucidité et de nous mobiliser fortement, convaincus que nous sommes de notre contribution unique et stratégique à l'économie de la société française d'aujourd'hui et de demain.